

Ecrit par le 4 juillet 2026

L'AMV veut protéger la vigne en s'attaquant à la flavescence dorée

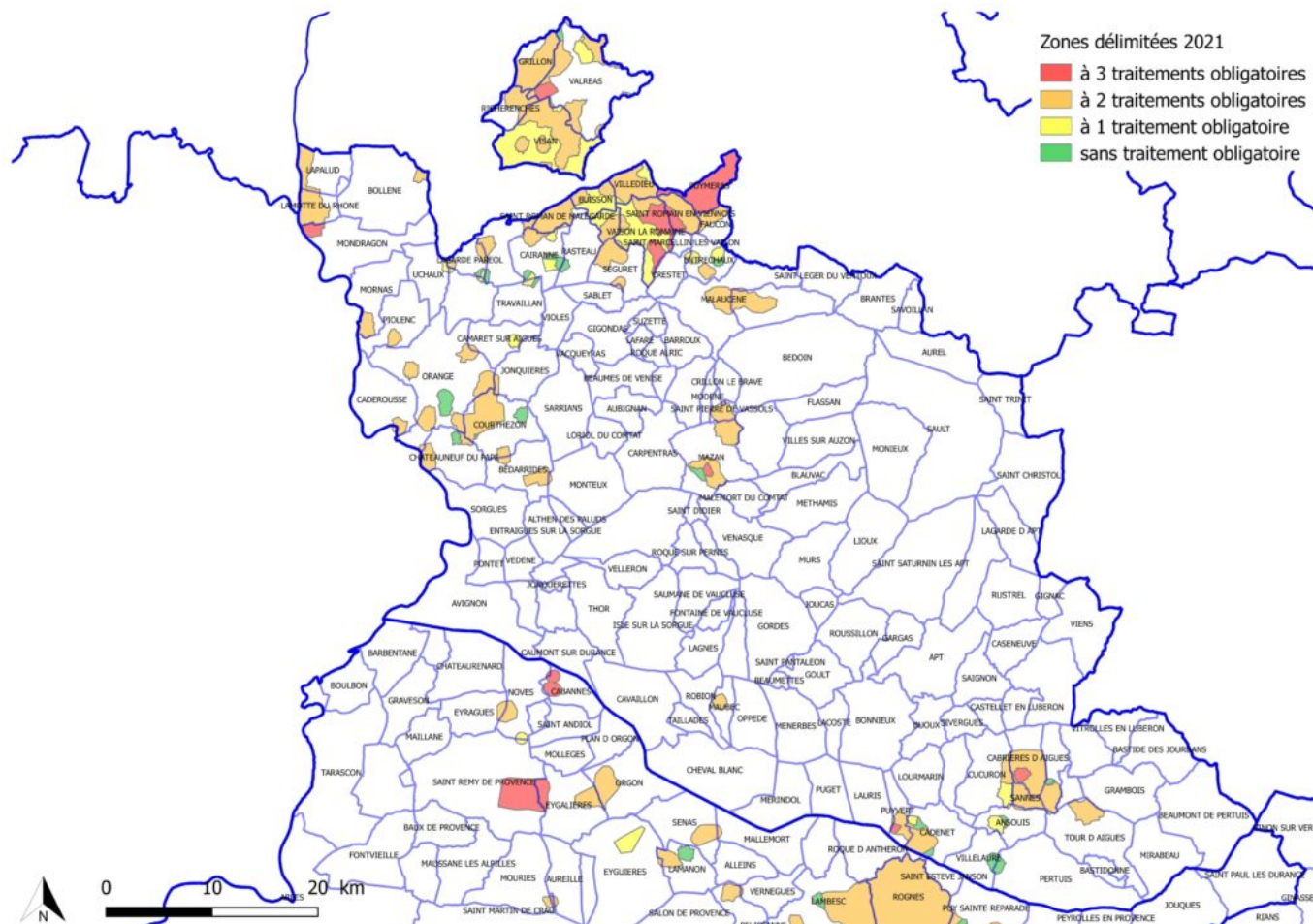


Dans une lettre adressée à [Bertrand Gaume](#), préfet de Vaucluse, Jean-François Lovisolo et [Pierre Gonzalvez](#), les 2 co-présidents de [l'AMV \(Association des maires de Vaucluse\)](#), veulent alerter les pouvoirs publics sur la propagation de la flavescence dorée dans le vignoble.

« Elle occasionne des pertes de récolte et peut, à terme, compromettre la pérennité du vignoble avec des conséquences économiques importantes pour notre territoire, expliquent respectivement les maires de La Tour d'Aigues et de l'Isle-sur-la-Sorgue. Cette maladie est de caractère épidémique, avec une progression très rapide du nombre de ceps malades. Aussi, cette caractéristique rend la lutte indispensable et obligatoire. Elle doit être collective pour être efficace. Des propriétaires, aujourd'hui, pour ne pas être contraints par le statut de fermage, laissent parfois leur vignoble à l'abandon mais cela peut avoir de

Ecrit par le 4 juillet 2026

fortes incidences pour les exploitations voisines. »



Actuellement, une quarantaine de communes vauclusiennes sont concernées par le lutte contre la flavescence dorée.

Présente dans la plupart des régions viticole du Sud de l'Europe

« La Flavescence dorée est une maladie de quarantaine ([Directive Européenne 2000/29/CE](#)) particulièrement contagieuse chez la vigne, précise [l'Inrae](#). Présente dans la plupart des zones de production viticole du sud de l'Europe, elle peut être à l'origine de fortes pertes de récolte et compromettre la pérennité des vignobles. Cette maladie est causée par le phytoplasme de la Flavescence dorée : une petite bactérie sans paroi de la classe des Mollicutes. Elle est transmise par un insecte vecteur, la cicadelle [Scaphoideus titanus](#) ainsi que par le greffage. La cicadelle a été accidentellement importée d'Amérique du Nord dans le vignoble du Sud-Ouest au début du siècle dernier et s'est rapidement adaptée et répandue en France jusqu'à la Corse, puis a gagné l'Italie, la Suisse et tout le Sud de l'Europe. »

En tant que maladie de quarantaine, la Flavescence dorée fait l'objet d'une lutte réglementée et obligatoire. A ce jour, la maladie est présente en Espagne, France (Aquitaine, Bourgogne, Corse,

Ecrit par le 4 juillet 2026

Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Paca), Italie, Portugal, Suisse, Slovénie et Serbie.

Détecté en Vaucluse à partir de 2002

Détectée pour la première fois dans le Nord du Vaucluse en 2002, la flavescence dorée est une maladie incurable contre laquelle la seule solution est l'arrachage des ceps touchés quand la pandémie est détectée. Une fois présente, son développement est exponentiel : pour un cep contaminé on dénombre 10 à 15 ceps touchés l'année suivante.

A ce jour, la flavescence dorée est présente dans une quarantaine de communes de Vaucluse dont 4 nouvelles (voir tableau en fin d'article).

Une table ronde pour tenter d'éradiquer la maladie

« Dans notre département, l'activité viticole est le moteur de notre économie locale, poursuivent les deux élus de l'AMV. Aussi, nous vous proposons d'organiser une table ronde, avec les acteurs concernés, afin de pouvoir mettre en œuvre une action publique volontariste pour éradiquer cette maladie qui progresse et atteint aujourd'hui des exploitations saines et oblige, malheureusement, à l'arrachage de la totalité de la parcelle si plus de 20 % des pieds sont atteints par la maladie. »

Ecrit par le 4 juillet 2026

Commune	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2021 du 23 octobre au 22 novembre	Nombre de parcelles confirmées positives FD pour la campagne 2021 jusqu'au 22 octobre	Remarques
Ansouis		1	
Bédarrides		3	
Bollène		1	
Buisson		1	
Cabrières d'Aigues		6	
Caderousse	4	2	
Chateauneuf du Pape		2	
Courthézon	1	3	
Crestet	1	-	
Cucuron		7	
Entrechaux		1	
Faucon		2	
Grambois	4	3	Nouvelle commune contaminée, une parcelle à 300 ceps
Grillon	3	1	
Jonquières		2	
La Bastide des Jourdans	3	-	Nouvelle commune contaminée
La Tour d'Aigues	3	3	
Lagarde Paréol		1	
Lamotte du Rhône	2	-	
Malucène		2	
Mazan	1	24	Une parcelle à plus de 900 ceps
Mondragon	2	4	
Orange	4	3	
Pernes les Fontaines	1	-	Nouvelle commune contaminée
Peypin d'Aigues	1	-	Nouvelle commune contaminée
Piolenç	1	-	
Puyméras		4	
Puyvert		3	
Richerenches	2	2	
Roaix		3	
Sannes	2	7	
Séguret	1	-	
Sérignan du Comtat	1	-	
St Pierre de Vassols		1	
St Romain en Viennois		2	
St Romain de Malegarde		1	
Vaison la Romaine	2	-	
Villedieu	2	-	
Total provisoire	41	95	
TOTAL au 22 novembre		136	

Des lavandes du Groupement 'Senteurs des Sorgues' au Rocher des Doms



Un partenariat 'gagnant-gagnant' entre les Compagnons des Côtes-du-Rhône et leur vigne du palais des papes d'un côté et le collectif de producteurs 'Senteurs des Sorgues' regroupant 11 lavandiculteurs du Thor, de Châteauneuf-de-Gadagne, de Fontaine-de-Vaucluse et l'Isle-sur-la-Sorgue de l'autre.

Il a été signé ce samedi 11 décembre à Avignon, capitale des Côtes-du-Rhône. Une soixantaine de plants

Ecrit par le 4 juillet 2026

de lavandes (en provenance de la pépinière du parc Saint-Jean à Mondragon) ont été mis en terre à côté de la vigne par Yves Bayon de Noyer, maire du Thor et Luc Barbanson, président du collectif mais aussi André Bernard, président de la Chambre régionale d'agriculture venu saluer « Cette initiative qui donne un coup de projecteur à deux emblèmes de la Provence : la vigne et la lavande, connus et appréciés dans le monde entier ». Au passage, il a taclé l'Union Européenne qui souhaite revoir la classification des huiles essentielles, dont celles de lavande et les ranger dans la catégorie 'produits dangereux' alors qu'elles sont simplement distillées à l'eau et qu'aucun élément chimique n'entre dans leur composition.

Louis Buzançais, le président des Compagnons des Côtes du Rhône s'est félicité de ce partenariat qui permet d'embellir la Vigne des Papes et d'enrichir la biodiversité de la parcelle en attirant des abeilles. Luc Barbanson représentant les 11 lavandiculteurs du Collectif 'Senteurs des Sorgues' s'est dit ravi d'avoir un des lieux les plus visités d'Avignon comme vitrine de ses lavandes qui sont la carte postale typique du Vaucluse. Et Yves Bayon de Noyer a insisté sur la valeur emblématique et patrimoniale de la lavande, cultivée depuis des millénaires.

Pour l'entretien de ces plants, un jardinier va être formé qui aura en charge l'arrosage, tous les 10 jours environ, puisque la lavande est économe en eau.

senteursdessorgues@gmail.com

www.senteursdessorgues.fr

Koppert France s'ouvre au marché de la vigne avec une gamme de produits de biocontrôle

Ecrit par le 4 juillet 2026



Expert historique de la protection des cultures sous abris et des espaces verts, la filiale [Koppert France](#) développe son expertise en cultures spécialisées, dont notamment la vigne. Depuis 9 ans présente sur les cultures en maraîchage plein champs et depuis 6 ans en arboriculture, l'entreprise arrive aujourd'hui avec une gamme de produits de biocontrôle testés et homologués en agriculture biologique pour la vigne. L'information a été dévoilée, à l'occasion du salon Sitevi 2021 qui s'est déroulé à Montpellier fin novembre début décembre.

Koppert Biological Systems est un des leaders mondiaux de la pollinisation naturelle depuis plus de 50 ans et applique ses biosolutions dans plus de 100 pays. Son siège social se situe aux Pays-Bas et compte plus de 1700 collaborateurs dans le monde. Koppert France a été créée en 1984 et couvre le territoire national à travers ses 5 agences situées à Cavaillon, Plan d'Orgon, Agen, Nantes et Villeneuve l'archevêque.

En partenariat avec la nature et les agriculteurs, Koppert travaille à concevoir et élever des macro et micro-organismes, à mettre au point des substances naturelles, des pièges et des phéromones permettant de construire et entretenir une agriculture innovante et productive sans recourir à la chimie conventionnelle.

MH

Ecrit par le 4 juillet 2026

Des randonnées et des vins



Les éditions du chemin des crêtes nous proposent de partir à la découverte de paysages français et de domaines viticoles de qualité. L'un d'entre eux est implanté à Sarrians, dans le Vaucluse.

On ne le dira jamais assez : marcher, c'est bon pour la santé. Et déguster des produits locaux, ça ne peut faire que du bien. Après « Rando-bière en France », les éditions du chemin des crêtes ont publié l'ouvrage « Rando-vin en France ». Le concept est simple : découvrir à la fois des itinéraires de randonnées ainsi que des domaines viticoles de qualité situés à proximité.

Ecrit par le 4 juillet 2026

« L'objectif de l'ouvrage est de faire découvrir des propriétés viticoles à taille humaine, qui cultivent leurs exploitations avec des pratiques respectueuses de l'environnement. Mais c'est aussi une invitation à randonner, à ouvrir les yeux sur des paysages grandioses, aux environs des vignobles. La visite de la cave, la dégustation des cuvées et la rencontre avec le vigneron, « récompensent » le marcheur à l'issue de sa promenade. Ce qui lui donne un supplément d'âme », explique volontiers l'auteure de l'ouvrage, la journaliste [Romy Ducoulombier](#).

De nombreuses informations pratiques

Au fil des pages, cette dernière emmène ainsi le lecteur aux quatre coins de France. L'auteure propose - bien évidemment - de faire halte dans les vignobles de la Vallée du Rhône et de Provence. Elle cite d'ailleurs le Domaine des Amouriers, situé à Sarrians, dans le Vaucluse. « Il produit des vins rouges concentrés, pleins de sève. La cave est simple, chaleureuse, à l'image du vigneron ! En plus, le vignoble est à deux pas des communes de Vacqueyras et de Gigondas, et de très sympathiques départs de randonnée. »

Le livre, enrichi de belles photographies, recèle d'informations pratiques : présentation des domaines, des terroirs, description des randonnées, etc. Ne reste donc plus qu'à enfiler ses chaussures de marche... et choisir les cuvées à déguster.

Rando-vin en France, 24€, 219 pages. [Éditions du Chemin des crêtes](#).

La Safer au secours de la trésorerie des exploitants agricoles

Ecrit par le 4 juillet 2026



Vigneron à Châteauneuf-du-Pape, Bernard Duseigneur, est le 1er de la région à bénéficier du dispositif 'réméré'. Un ballon d'oxygène de la Safer qui vise à soutenir la trésorerie des agriculteurs propriétaires exploitants.

En 1958, sortait sur grand écran le film 'Les vignes du seigneur' de Jean Boyer avec Fernandel et Simone Valère. En 1967, 'Les vignes Duseigneur', elles, étaient plantées par le père de Bernard Duseigneur, un domaine d'une trentaine d'hectares à Saint-Laurent des Arbres dans le Gard Rhodanien et d'une dizaine d'autres à Châteauneuf-du-Pape, toutes cultivées en biodynamie.

« Entre le Covid et les taxes Trump pour exporter mon vin aux Etats-Unis, j'ai perdu 40% de chiffre d'affaires l'an dernier. Or, mon souhait, évidemment, c'est de maintenir l'intégrité de mes vignes, de durer, de valoriser le terroir, de développer la biodiversité, de faire face au changement climatique et surtout de pouvoir les transmettre à mes 3 enfants », explique le vigneron âgé de 60 ans.

« Mise en œuvre de l'esprit de solidarité de la Safer »

« Mais la crise a entamé mes capacités d'emprunt pour acquérir une nouvelle parcelle. Avec la pression foncière, un hectare à Châteauneuf tourne autour de 500 000 €. Or, pour financer ces 63 ares supplémentaires, j'ai pensé contracter un PGE (Prêt garanti par l'Etat), mais après, il faut le rembourser... C'est alors que je me suis tourné vers la Safer (Société d'aménagement foncier et

Ecrit par le 4 juillet 2026

d'établissement rural) qui m'a accordé 200 000€. »

« Bernard Duseigneur n'était plus en capacité d'aller chercher des financements, précise Jean-Louis Canto, président du comité technique de Vaucluse de la Safer. Tous les recours bancaires étaient bloqués, nous devons trouver une solution pour lui éviter de perdre une partie de son exploitation. La Safer a mis en œuvre son esprit de solidarité avec le dispositif baptisé 'réméré'. Il nous permet venir en aide aux agriculteurs en difficulté en acquérant provisoirement leur foncier mais ils peuvent, dans les 5 ans le racheter. »

« Une mesure intelligente et efficace qui permet de sortir la tête de l'eau. »

« C'est une mesure intelligente, efficace, qui nous permet de sortir la tête de l'eau, de faire le dos rond en attendant que l'économie reparte. Il faut absolument la faire connaître, insiste Bernard Duseigneur. Je reste en place dans mon exploitation et si dans les 5 ans je retrouve mes capacités financières, je rachète la parcelle au prix de l'emprunt initial. En revanche, si sa côte a grimpé, la Safer me reversera alors la plus-value. C'est super ! »

Ce dispositif fait partie de 'la boîte à outils' de la Safer pour éviter les saisies, apurer les finances des exploitants endettés et leur permettre de consolider leur entreprise.

Contact : safer@safer-paca.com

La Safer

Issue des Lois d'Orientation Agricole (1960-62) dont l'objectif était la modernisation de l'agriculture, la Safer remplit 4 missions :

- 1/ assurer la transparence du marché foncier rural,
- 2/ contribuer à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers,
- 3/ contribuer au développement d'une agriculture dynamique et durable,
- 4/ préserver les ressources naturelles des paysages.